

UN DIRECTEUR ALSH 3/12 ANS - RÉFÉRENT SÉJOURS 6/12 ANS (H/F)

@ Le défi à relever ?

La Communauté de communes gère actuellement 4 accueils de loisirs pour les enfants de 3-12 ans sur les communes de Cruas, Le Teil, St-Lager-Bressac et Valvignères et est en cours de développement d'un accueil de loisirs pour les 11-17 ans basé à Cruas.

Au sein de cette organisation, sous l'autorité du responsable du pôle Petite Enfance - Jeunesse - Action Sociale, vos missions principales pour l'accueil de loisirs de Cruas et en tant que référent.e séjours, seront les suivantes :

Conception et pilotage du projet pédagogique

- Elaborer, mettre en œuvre et développer des programmes d'activités
- Organiser et coordonner l'ensemble des activités proposées les sorties, mini-camps et séjours
- Respecter un budget et participer aux périodes de promotion des activités,
- Mener des bilans réguliers et des évaluations du projet pédagogique

Gestion de l'accueil de loisirs

- Gérer les inscriptions et la facturation via le logiciel INOE
- Assurer la gestion administrative (fiches sanitaires, inscriptions..)
- Gérer une régie d'avance et de recettes
- Organiser l'évaluation des actions et rédiger des bilans d'activités
- Développer des partenariats

Animation et accompagnement

- Assurer la gestion des ressources humaines
- Animer et encadrer les équipes
- Animer la relation aux familles
- Contrôler et appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité



Je postule !

Candidature avant le 08 mai 2025

CV + lettre de motivation à M. Le Président de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron
Courrier : 10 av. de la Résistance 07350 CRUAS
mail : recrutement@ardecherhonecoiron.fr

Découvrez notre territoire, ici !

👉 Ce poste est fait pour vous si :

- Vous possédez un **BPJEPS avec UC de direction ou équivalent**
- Vous avez le **PSC1**
- Vous êtes **dynamique, force de proposition** et disposez d'un **excellent sens relationnel**
- Vous êtes organisé.e et rigoureux.se
- Vous savez animer une **équipe**

Permis B indispensable

👤 L'environnement de travail ?

RECRUTEMENT : Poste à pourvoir **dès que possible**

Ouvert au contractuel à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires (Art. L332-14 du code général de la fonction publique) sur un contrat de 01 an renouvelable 1 fois.

LIEU : 07350 CRUAS

HORAIRES : 35h annualisées avec période de haute activité au cours des vacances scolaires - Encadrement ponctuel de séjours avec hébergement

CONTRAINTES : Possibilité de travail le week-end en fonction des projets.

RÉMUNÉRATION :

- Rémunération selon le grade d'adjoint d'animation territorial ou d'animateur
- Prime mensuelle
- Prime annuelle sur objectifs et manière de servir (9 mois de présence effective)
- Tickets restaurant d'une valeur de 7€, dont 4.20€ pris en charge par l'employeur

AVANTAGES :

- Forfait mobilité
- Aide au covoiturage via
- Politique de développement des compétences
- Action sociale
- Amicale du personnel

